



Le Président

Paris, le 22 janvier 2004

N/Réf. : DIR/GD/DH/N°2004.015

Monsieur Rolland JOUVE
Conseiller au Cabinet du Ministre Délégué
à l'enseignement scolaire
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Conseiller,

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance des développements importants du projet de mise en place, à titre expérimental, d'enseignements de berbère au Lycée Lavoisier, ceci dès la rentrée prochaine. Il ne fait aucun doute que de tels enseignements sont appelés à un grand succès, compte tenu de l'importance du berbère parmi les langues de France.

L'Institut National des Langues et Civilisations Orientales et plus particulièrement sa Section d'Etudes berbères sont très honorés d'être partenaires de ce projet : nous y voyons la reconnaissance du travail accompli depuis des années par le Professeur Salem Chaker et ses collègues : nous sommes prêts à poursuivre avec vous une collaboration déjà bien engagée.

J'aimerais cependant attirer votre attention sur la nécessité qu'il y aurait, de mon point de vue, à préciser avec clarté le statut de mon collègue Salem Chaker. Il me semble qu'une convention, du type de celle que nous avons depuis 1995 avec la DESCO pour la préparation et la correction des « langues rares » au baccalauréat, et le nommant inspecteur de berbère pour l'enseignement secondaire, permettrait de donner une plus grande efficacité à cet important projet.

Demeurant bien entendu à votre disposition pour envisager les modalités d'une telle convention, je vous prie d'accepter, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération.

Gilles DELOUCHE

Copie transmise à f. CHAKER Salem Professeur de berbère - le 26-01-04-04

Institut national des langues et civilisations orientales

2, rue de Lille 75343 PARIS CEDEX 07 ■ Tél : 33-01-49 26 42 00 ■ Fax : 33-01-49 26 42 99